

Grille de salaire 2025									
	Arbitre au marbre			Arbitre sur les buts			Marqueur		
	Grade 1	Grade 2	Grade 3	Grade 1	Grade 2	Grade 3	Introduction	Participation	Compétition
7U à 13U	34,44 \$	36,90 \$	40,59 \$	30,75 \$	33,21 \$	36,90 \$	26,45 \$	29,52 \$	32,60 \$
15U et 18U	41,21 \$	43,67 \$	47,36 \$	37,52 \$	39,98 \$	43,67 \$	30,14 \$	33,21 \$	36,29 \$
JUNIOR	49,78 \$	52,28 \$	56,03 \$	45,03 \$	48,43 \$	52,03 \$	34,28 \$	37,53 \$	41,03 \$

Notes importantes

- 1- Une hausse de 2.5% pour compenser l'inflation a été appliquée pour tous en 2025.
- 2- Pour les niveaux 3 et+ des associations du regroupement qui fonctionnera avec le système de paye de Desjardins. Une hausse de 20% sera appliquée. Le 17.5% qui n'est pas dans cette grille sera payé sous forme de bonus à la fin de l'année.
- 3- Chaque officiel recevra par courriel un relevé des matchs faits et des montants payés de transport chaque 2 semaines.
- 4- Les associations recevront un relevé avec les officiels à payer pour chaque période.
- 5- On recommande que les associations non participantes au service de paye Desjardins payent les officiels aux 2 semaines.

Parties annulées en raison de la pluie

- 1- Une partie annulée alors que l'officiel est rendu sur place juste avant la partie sera payée en totalité.
- 2- Une partie annulée d'avance par le coordonnateur avant que l'officiel se déplace sera payé 10\$ si l'officiel avait accepté son assignation dans un

Déplacement

- 1- Le déplacement payé est pour compenser en partie pour votre déplacement. Il ne payera possiblement pas en totalité l'utilisation du véhicule.
- 2- Il est calculé avec la distance de votre domicile jusqu'au terrain ou vous êtes officiels.
- 3- Toute partie à moins de 10 km de votre domicile n'aura pas de déplacement payé.
- 4- Si vous faites 2 parties sur 2 terrains différents, le calcul sera fait à partir de votre domicile tout de même.
- 5- Si vous faites plusieurs parties sur le même site, le transport sera payé juste une fois, sauf s'il y a une période de plus de 5 heures entre le début des 2 parties.

Parties à un arbitre

- 1- Une partie faite seule dans les catégories 11U et + sera rémunéré à 1,5x le salaire.

Bonus	
# games	\$/partie
0-19	3,00 \$
20-39	5,00 \$
40-59	6,00 \$
60-79	7,00 \$
80-99	8,00 \$
100 et +	9,00 \$

Conditions pour l'obtention du bonus

- 1- Compléter 20 parties payées en totalité. Les parties annulées d'avance ne comptent pas.
- 2- L'officiel ne doit pas annuler d'assignations acceptées ou ne pas s'être présenté à plusieurs reprises.
- 3- L'officiel doit avoir remis des disponibilités pour la grande majorité des semaines de l'été.
- 4- L'officiel doit avoir remis l'équipement qui lui a été prêté s'il y a lieu.

Autres informations

- Les parties de saison, de séries et de finales régionales de la LBRQ et LFBQ comptent dans le calcul.
- Les parties de tournois ne comptent pas puisqu'elles sont payées par une autre entité que la région.
- Les parties Ligue ABC et Canada Est ne sont pas comptabilisées. La paye est cependant supérieure.

Association participante au service de payes
Grand Portneuf
VBAL
Norait
Québec
Haute-St-Charles
Beauport
Charlesbourg
Capitale Nationale AA
Valkyries féminin
Lévis Centre
Chaudière-Ouest
Desjardins
Côte du Sud
Seigneuries AA
Royales féminin

Caractéristiques du regroupement du système de paye Desjardins

- 1- Paiement rapide aux 2 semaines pour tous les officiels.
- 2- Hausse de 20% du salaire pour les niveaux 3 (Compétition pour les marqueurs).
- 3- Remise d'un T4A pour revenu de travail autonome pour la portion salaire et bonus si 500\$ de revenu ou plus.
- 4- Remise d'un état des déplacements pour aider lors du rapport d'impôt s'il y a lieu.
- 5- Tout officiel gagnant moins de 15 000\$ n'aura aucun impôt à payer.
- 6- L'affiliation payée à Baseball Québec de 39\$ sera remboursé à tout officiels ayant 10 parties officiées.



Baseball région de Québec

Calendrier de démunération

Mai						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Juin						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Juillet						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Août						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Septembre						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Début de la période de paye

Fin de la période de paye

Envoi des informations de payes

Dépôt des payes aux officiels